



Lancement de la campagne « La solidarité n'est pas un crime »



Cette campagne s'inscrit dans le long terme pour réclamer une politique migratoire plus juste en Europe. A la veille des élections européennes et fédérales, il s'agit là d'une belle opportunité afin de mettre en place un rapport de force en vue d'un changement radical de la politique migratoire chez nous et en Europe.

Depuis le début de la « crise » migratoire, des citoyens et citoyennes improvisent l'accueil des personnes étrangères que le gouvernement belge refuse de prendre en charge.

Ces actes de solidarité, ces gestes d'humanité, sont aujourd'hui passibles de peines pénales. Des hébergeurs attendent leur jugement. Acquittement ou prison pour traite d'être humains ?

Le site web [www.lasolidaritenestpasuncrime.be](http://www.lasolidaritenestpasuncrime.be) répertorie toutes les initiatives citoyennes qui contestent l'actuelle politique migratoire, et se mobilisent pour un accueil digne. La démarche dépasse l'actualité du procès des hébergeurs qui s'est tenu du 7 au 9 novembre à Bruxelles, car des personnes continuent et continueront encore à héberger, à accueillir, à aider.

Cette campagne poursuit en outre les mêmes perspectives qu'« Espace Solidaire », une campagne lancée suite aux rafles survenues en mars dernier dans les locaux de l'association Globe Aroma. Une importante descente policière y avait eu lieu afin d'y interpellier des personnes en défaut de papiers valides. Au même titre que 100 autres associations du pays (culturelles, sociales, syndicales, d'éducation permanente), les organiateurs revendiquent donc que :

- L'espace de nos associations soit un espace solidaire, où chacun·e puisse trouver protection, soutien, dignité, sens, aide et écoute... Des conditions nécessaires afin de créer un climat de confiance, sans lequel nous ne pourrions exercer nos missions et qui ne peut être brisé par des interventions policières et des contrôles d'identité
- L'espace de nos habitations soit un espace solidaire, où l'habitant·e ne soit par forcé·e de choisir entre la solidarité ou la tranquillité. L'inviolabilité du domicile consacré par



l'article 15 de notre Constitution et le droit au respect de la vie privée ne peuvent être contournés pour ce genre de motifs

- L'espace de nos associations ne puisse pas être arbitrairement occupé avec ruse par les forces de l'ordre. Les lieux culturels doivent rester des lieux protégés de toute intervention arbitraire n'ayant aucun lien avec les règles légales et administratives auxquelles sont soumises les associations
- L'espace de nos associations et de nos habitations puisse rester un lieu de résistance face à la répression qui s'abat sur les sans-papiers, leur permettant dès lors d'éviter la clandestinité et la surexploitation
- Le projet de loi autorisant l'intrusion des forces de l'ordre dans les habitations afin de traquer les migrant·e·s ayant reçu un ordre de quitter le territoire soit simplement retiré et abandonné.

Criminaliser la solidarité serait purement et simplement un recul démocratique grave.

Les partenaires de la campagne: PAC, FGTB, FPS, CEPAG, A.S.P.H, Espace Seniors, Latitude Jeunes, ...

[contact@lasolidaritenestpasuncrime.be](mailto:contact@lasolidaritenestpasuncrime.be)

Lire aussi [ici](#) !

